

Le 7 mai 2020



CARTE DÉMATÉRIALISÉE OU TICKETS RESTAURANT PAPIER JUSQU'AU 30 JUIN 2020 ?

Nos avis ne sont pas toujours pris en compte, lors des réunions avec l'administration et lors des instances.

Aujourd'hui le 7 mai, une nouvelle concertation a eu lieu sur la proposition de la carte dématérialisée.

La CGT et son UGICT se sont longuement interrogées face à la situation d'urgence qui impacte votre budget (prélèvements pour les chèques déjeuner), mais ne vous aide pas à vous nourrir.

Depuis le début de la crise sanitaire et notre confinement, nous n'étions pas favorables à la dématérialisation pour les raisons suivantes :

- Cette carte de paiement favorisera les grandes enseignes et ne pourra plus jouer un rôle de titre restaurant utilisé vers les petits restaurateurs et boulangers de nos villes et villages,
- Une carte est plus difficile à partager entre les membres d'une même famille que des chèques déjeuners en papier,
- Le suivi de l'utilisation d'une carte est aisé, et facilite le "flicage informatique".

Pourquoi revoyons- nous notre position aujourd'hui?

- Les agents ont réellement besoin de cet argent maintenant et pas dans 3 mois: nos collègues paient chaque mois pour des titres restaurant qu'ils ne voient pas venir. En effet, sans visibilité sur une possible distribution et le maintien des prélèvements, certains de nos collègues envisageraient de renoncer à ce dispositif.
- Un envoi des chèques déjeuner en papier par courrier recommandé (car valeur marchande) au domicile des agents représente un **coût de 40 000€ par mois**, alors que l'envoi de la carte n'est pas facturée. Cela serait le même coût avec un envoi par nos collectivités

**Considérant ces circonstances exceptionnelles,
nous avons donné notre accord pour l'expérimentation de la carte dématérialisée,**

avec la garantie d'un retour au papier au 30 juin,
et ensuite donner le choix aux agents souhaitant conserver la carte.